



RAPPORT FINANCIER DU TRESORIER – ANNEE 2002

Mesdames et Messieurs les Présidents de Clubs de Vol Libre

Chers ami(e)s, chers présidentes et présidents de clubs,

Sur le plan du budget, l'année 2001 a été une année de transition.

Dans l'esprit de la loi sur le sport de juin 2000, l'année 2001 a marqué le retour au principe du reversement au franc le franc pour nos cotisations d'assurances, alors que nous étions lors des 3 années précédentes (1998, 1999, 2000) sur le principe d'un versement forfaitaire à l'assureur, indépendamment du nombre de licences souscrites.

Ce principe du versement forfaitaire à l'assureur, qui présentait des risques en cas de diminution du nombre de licences, a été en réalité un excellent choix puisque, au prix de quelques inquiétudes en cours d'exercice, l'exercice avait été positif pendant les 3 années de ce mode de fonctionnement. Le retour à la séparation des liens financiers entre fédération et assureur s'est donc traduit, en 2001, par un manque à gagner de l'ordre du million de francs, par rapport aux 3 années précédentes.

Ce phénomène avait été anticipé dès 2000, puisqu'il avait été demandé à l'époque aux différents acteurs du budget fédéral (responsables de commission, gestionnaire de l'administratif, etc...) de prévoir l'éventuelle diminution de ressources et de réaliser des économies. Souvenons-nous de l'excédent de 491 376 F sur le résultat du budget de 2000 qui avait été réalisé et constitué à cette intention.

Nous terminons l'année 2001 avec un solde débiteur de 484 736 F.

Ainsi, sur les 2 années écoulées et comme nous l'avions prévu, le résultat cumulé est de l'ordre 7000 F, soit très proche de l'équilibre.

Ce passage à un nouveau mode de facturation des assurances est donc maintenant établi, et la transition digérée.

Que retenir de 2001?

En plus du nouveau mode de reversement des assurances qui vient d'être évoqué, les rentrées que nous escomptions en sponsoring et vente de produits fédéraux n'ont pas été à la hauteur de nos espérances. Cette recherche de financement doit devenir une priorité et progresser, pour dégager des possibilités d'actions au profit de tous.

Par ailleurs, aucune augmentation de la cotisation fédérale n'avait pu être votée en 2000 pour l'exercice 2001. Ainsi, à effectif comparable, aucune progression de ressources n'était susceptible en interne d'accompagner une éventuelle augmentation d'activité.

De plus, malgré une augmentation du nombre de licenciés en 2001, le poste licences au chapitre des recettes n'a pas été pas non plus à la hauteur de ce que l'on pouvait espérer. Cela est dû en grande partie à l'augmentation du nombre de licences élèves à la semaine, au détriment du nombre de licences élèves "classiques" à l'année.

Le différentiel entre le prix des licences élèves, à l'année et à la semaine explique ce paradoxe d'une augmentation du nombre d'élèves et d'une diminution des rentrées financières de leurs licences.



RAPPORT FINANCIER DU TRESORIER – ANNEE 2002

Par ailleurs, en 2001, le nombre des cadres techniques fédéraux a sensiblement augmenté. La pérennité de cadres fiables et performants, principalement affectés aux ligues, a été considérée comme une des conditions permettant la décentralisation.

Une plus grande activité fédérale, dans tous les domaines sportifs, administratifs, de représentation, de participation au sein de stages, réunions, pour défendre, promouvoir et poursuivre la reconnaissance de toutes nos disciplines, a engendré aussi une augmentation des frais de l'exécutif (bureau directeur, comité directeur et D.T.N). Une présentation détaillée en sera faite lors de l'Assemblée Générale.

Face à ce faisceau d'augmentations de dépenses et de diminution de ressources, l'augmentation des montants du Contrat des Objectifs avec le Ministère de la Jeunesse et des Sports (MJS) est le point positif majeur de 2001 en matière budgétaire. Ce point est à souligner dans une période où la tendance est plutôt à l'inverse.

Cette augmentation de 14% pour 2001 des subventions du MJS sera reconduite au moins au même niveau, par contrat, pour 2002.

Le MJS est donc conscient de soutenir l'effort de développement des activités de la FFVL.

Comment se présente 2002?

Le *travail de construction du budget prévisionnel* est maintenant bien établi.

Il commence par une analyse du contrat des objectifs avec le MJS. Les subventions ministérielles sont en effet pré-affectées à certaines actions contractuelles et nécessitent dans la majorité des cas, un abondement par nos fonds propres de ces actions financées par ce même ministère.

Les besoins des commissions sont ensuite recueillis lors d'une réunion spécifique de préparation au budget qui a maintenant lieu de manière traditionnelle en décembre. Les présidents de commissions, les responsables des pôles de la filière Haut niveau et les responsables de projets spécifiques peuvent alors présenter leurs actions chiffrées pour l'année à venir.

Le trésorier propose alors son projet successivement au bureau, puis au comité directeur, avant présentation au vote de l'Assemblée Générale.

Le *budget prévisionnel 2002* est un budget équilibré, même s'il a été difficile à établir.

Contrairement à celui de 2001 où nous avons été optimistes sur les rentrées de licences et de sponsoring, il est plus rigoureux.

L'équivalent en euros du million de Francs manquera toujours. La masse salariale des nouveaux cadres embauchés est à prendre en compte.

Au chapitre des recettes, les rentrées en sponsoring et produits fédéraux ont été estimées à hauteur du réalisé en 2001, c'est-à-dire à un niveau plancher.

Les prises de licences sont estimées en légère augmentation.

L'augmentation de la cotisation, votée en 2001 pour l'exercice 2002 a été comptabilisée dans les produits.

Le chapitre des dépenses est en équilibre avec celui des recettes. Les actions seront donc en phase avec ces rentrées estimées à un niveau minimum.



RAPPORT FINANCIER DU TRESORIER – ANNEE 2002

Concernant la présentation de ce budget prévisionnel, nous proposons cette année, et pour la première fois une ligne budgétaire qui regroupe l'intégralité de la Direction Technique Nationale. Elle prend en compte les salaires des cadres techniques rémunérés par la fédération, l'intégralité des frais de déplacements et les actions de formation que la fédération doit à ses employés.

On a ainsi une idée du volume représenté par notre DTNe. Cela n'empêchera pas un suivi analytique en parallèle qui témoignera des domaines d'intervention de la DTNe.

Dans le cadre d'un suivi budgétaire de proximité, la mise en place d'une comptabilité analytique qui permettra de distinguer la part FFVL de la part MJS, devra nous permettre d'avoir une vision précise, au mois le mois, des situations, de piloter et d'affecter les ressources supplémentaires éventuelles à ce budget prudent.

Dans ce contexte nouveau où les dépenses – et donc les actions - seront contenues, on notera le maintien des **aides aux clubs et l'augmentation importante des aides aux ligues**, dans le cadre de la **décentralisation** qui sera effective en 2002 pour les aides aux clubs et les sites.

Je remercie encore et toujours les personnes avec lesquelles j'ai travaillé au cours de l'année, les membres du bureau et du comité directeur pour l'excellence des ambiances de travail, Jean Louis ROVELLI et Sophie MAUREL, pour leur travail précieux et leurs compétences sans défaut.

Gérard VIEUX
Trésorier de la FFVL